

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1336

11 juillet 2006

### SOMMAIRE

Alsterkrugchaussee Immobilien A.G., Luxembourg	64125	Marguerites S.A., Luxembourg	64108
AutoArc Holding, S.à r.l., Luxembourg	64105	Mateco Location de Nacelles S.A., Luxembourg	64100
BB Förvaltning, S.à r.l., Luxembourg	64101	Medrom S.A., Strassen	64104
Beauty Center RKL, S.à r.l., Strassen	64103	Mirror International Holding, S.à r.l., Luxembourg	64102
Beethovenstrasse Immobilien A.G., Luxembourg	64128	Namaniso S.A., Luxembourg	64122
Blittersdorf Immobilien A.G., Luxembourg	64128	Noramco Asset Management S.A., Luxembourg	64096
Car Line S.A., Bereldange	64102	Ofart Immobilière S.A., Luxembourg	64097
Carbo Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	64107	Pad Holding S.A., Luxembourg	64082
CCE Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Howald	64091	Parecom S.A., Luxembourg	64095
CCE Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Howald	64093	Partimmobiliare S.A., Luxembourg	64117
Cercle Carré Immobilière S.A., Junglinster	64096	Plan Tivan S.A., Luxembourg	64107
Commandite Financière S.A., Luxembourg	64105	Planaxis Luxembourg S.A., Pétange	64103
Dauschkaul Holding S.A., Luxembourg	64082	Pro Fonds (Lux), Sicav, Luxembourg-Strassen	64097
Dauschkaul Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	64082	Raglan S.A., Luxembourg	64099
DCL S.A., Mamer	64116	RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	64110
DIA TritonCo 5 (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	64094	Rosette S.A., Luxembourg	64095
DPBI Immobilien KGaA, Schuttrange	64112	Sesoma - Sericomex, S.à r.l., Luxembourg	64106
Eurohaus Immobilien A.G., Luxembourg	64128	SGAM AI CTA Diversified Fund, Sicav, Luxembourg	64125
Europe Reinsurance S.A., Luxembourg	64112	Skandinaviska Enskilda Reinsurance S.A., Luxembourg	64095
Exair S.A., Luxembourg	64125	Skyblue Holding S.A., Luxembourg	64110
Falltechnologies S.A., Luxembourg	64094	Sliver Participation, S.à r.l., Luxembourg	64118
Fumolux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	64104	Société Immobilière Sebau S.A., Luxembourg	64117
Fumolux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	64105	Softi Services, S.à r.l., Bettembourg	64111
Ginco S.A., Bereldange	64091	Softi Services, S.à r.l., Bettembourg	64111
Global Trust Advisors S.A., Luxembourg	64096	SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagentur, mbH, S.à r.l., Mondercange	64117
Intercontainer-West S.A., Luxembourg	64122	Teknon Investments S.A., Luxembourg	64099
Investitori Associati S.A., Luxembourg	64100	United BM (US) Holdings, S.à r.l., Luxembourg	64123
Investment Synergy S.A., Luxembourg	64111	Würth Reinsurance Company S.A., Luxembourg	64098
Kaupthing Fund, Sicav, Luxembourg	64124	XL-arch S.A., Windhof	64098
Kikuoka Luxembourg S.A., Mersch	64112	XL-arch S.A., Windhof	64099
Kristall Real Estate S.A., Luxembourg	64097	Zemaphore, S.à r.l., Luxembourg	64104
Lettershop Luxembourg S.A., Niederanven	64121		
Logistis II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	64085		
Mardan, S.à r.l., Frisange	64100		

**DAUSCHKAUL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 25.533.  
scindée en:

**DAUSCHKAUL LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 25.533.

**PAD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 25.533.

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme Holding DAUSCHKAUL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1010 Luxembourg 7, route de Trèves, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.533, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 février 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 129 du 12 mai 1987 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 919 du 17 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arthur Lorang, Industriel, demeurant à L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Schammel, comptable, demeurant à L-2539 Luxembourg, 213, boulevard Charles Simonis.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Simone Lorang, employée privée, demeurant à L-6943 Niederanven, 33, rue du Bois.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration émanant d'un actionnaire représenté, qui après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000.-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Approbation de projet de scission publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 574 du 18 mars 2006.

2.- Décision de réaliser la scission, au sens de l'article 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2006 par le transfert de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société scindée aux Sociétés Anonymes nouvellement constituées, à savoir DAUSCHKAUL LUXEMBOURG HOLDING S.A. et PAD HOLDING S.A., sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales.

3.- Approbation de la répartition et de l'apport de tous les éléments actifs et passifs de la société scindée aux sociétés nouvelles, conformément au projet de scission, ainsi que de l'attribution des actions des sociétés anonymes nouvelles aux actionnaires de la société scindée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la société scindée.

4.- Approbation des statuts des deux sociétés anonymes nouvelles résultant de la scission tels que figurant dans le projet de scission précitée.

5.- Constatation que les apports aux sociétés anonymes nouvelles ont été faits sur base de la situation comptable au 31 décembre 2005 et l'approbation subséquente.

6.- Renonciation à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1), c), d) et e) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, conformément à l'article 296 de ladite loi.

7.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

8.- Détermination du lieu de conservation des documents de la société scindée pendant le délai légal.

9.- Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve, sur base des documents suivants, le projet de scission de la société DAUSCHKAUL HOLDING S.A., tel que celui-ci a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 574 du 18 mars 2006, conformément aux dispositions de l'article 290 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales:

a) le projet de scission;

b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005;

c) les rapports de l'expert indépendant, la Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE MARC MULLER, S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue G. Kroll, établi conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Tous les actionnaires présents ou représentés confirment que les documents susvisés ont été tenus à leur disposition pendant les délais prescrits par la loi.

Conformément aux dispositions des articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de la scission de la société par le transfert, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'universalité de son patrimoine actif et passif aux deux sociétés nouvelles DAUSCHKAUL LUXEMBOURG HOLDING S.A. et PAD HOLDING S.A., moyennant attribution sans soulte d'actions aux actionnaires de la société scindée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide que, nonobstant les dispositions de l'article 301 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la scission produira les effets prévus à l'article 303 de la même loi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée approuve la répartition et l'apport de tous les éléments actifs et passifs de la société scindée aux sociétés nouvelles, conformément aux dispositions du projet de scission, ainsi que l'attribution des actions des sociétés anonymes nouvelles aux actionnaires de la société scindée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la société scindée.

Les apports aux sociétés nouvelles issues de la scission, à savoir DAUSCHKAUL LUXEMBOURG HOLDING S.A. et PAD HOLDING S.A. font l'objet de deux rapports établis par la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue G. Kroll, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, lesquels rapports concluent de la manière suivante:

1) Pour la société DAUSCHKAUL LUXEMBOURG HOLDING S.A.:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports décrits dans les présentes. Les modes d'évaluation retenus sont justifiés dans les circonstances données.

Cet apport correspond au moins à la valeur nominale du capital de cent trente-deux mille euros (EUR 132.000,-) et à la prime de scission globale de mille neuf cent vingt euros (EUR 1.920,-) de la société DAUSCHKAUL LUXEMBOURG HOLDING S.A., à émettre en contrepartie de ces apports.

Etabli à Luxembourg, le 25 avril 2006.»

Signé: Marc Muller, Réviseur d'Entreprises, 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.»

2) Pour la société PAD HOLDING S.A.:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports décrits dans les présentes. Les modes d'évaluation retenus sont justifiés dans les circonstances données.

Cet apport correspond au moins à la valeur nominale du capital de cent quatorze mille euros (EUR 114.000,-) et à la prime de scission globale de quatre-vingt euros (EUR 80,-) de la société PAD HOLDING S.A., à émettre en contrepartie de ces apports.

Etabli à Luxembourg, le 25 avril 2006.»

Signé: Marc Muller, Réviseur d'Entreprises, 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.»

Les prédicts rapports, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée approuve la création des deux Sociétés Anonymes nouvelles, DAUSCHKAUL LUXEMBOURG HOLDING S.A. et PAD HOLDING S.A. résultant de la scission, ainsi que leurs statuts, dans la forme proposée par le projet de scission.

L'assemblée constate expressément que cette approbation constitue la réalisation de la condition suspensive à laquelle était subordonné le prédit projet de scission.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée constate et approuve le fait que les apports aux sociétés nouvelles issues de la scission ont été faits sur base d'une situation comptable arrêtée au 31 décembre 2005.

Toutes les opérations réalisées par la société scindée depuis cette date et concernant les éléments d'actif et de passif apportés aux sociétés nouvelles ont été faites au profit et à la charge des sociétés nouvelles.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée renonce à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1), c), d) et e) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, conformément à l'article 296 de ladite loi.

#### *Septième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai à l'ancien siège social de la société, à L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves.

#### Neuvième résolution

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

A) Pour la société DAUSCHKAUL LUXEMBOURG HOLDING S.A.:

Administrateurs

1.- Monsieur Arthur Lorang, Industriel, né à Luxembourg le 15 avril 1932, demeurant à L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach, Président du Conseil d'Administration.

2.- Madame Jacqueline Lorang-Arnoldy, sans profession, née à Luxembourg le 8 février 1932, demeurant à L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach.

3.- Madame Simone Lorang, employée privée, née à Luxembourg le 1<sup>er</sup> avril 1965, demeurant à L-6943 Niederanven, 33, rue du Bois.

*Commissaire aux comptes:*

La société à responsabilité limitée dénommée FIDUCIAIRE MARC MULLER, S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll (R.C. Luxembourg B 80.574).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

B) Pour la société PAD HOLDING S.A.:

Administrateurs

1.- Madame Simone Lorang, employée privée, née à Luxembourg le 1<sup>er</sup> avril 1965, demeurant à L-6943 Niederanven, 33, rue du Bois, Président du Conseil d'Administration.

2.- Monsieur Arthur Lorang, Industriel, né à Luxembourg le 15 avril 1932, demeurant à L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach.

3.- Madame Jacqueline Lorang-Arnoldy, sans profession, née à Luxembourg le 8 février 1932, demeurant à L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach.

*Commissaire aux comptes:*

La société à responsabilité limitée dénommée FIDUCIAIRE MARC MULLER, S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll (R.C. Luxembourg B 80.574). Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

#### Dixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

#### Onzième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Pierre Schammel, prénommé en tant que mandataire avec le pouvoir d'exécuter les résolutions adoptées par l'assemblée de la société scindée et en particulier de transférer aux sociétés nouvelles DAUSCHKAUL LUXEMBOURG HOLDING S.A. et PAD HOLDING S.A. les éléments d'actif et le passif de la société scindée, conformément au projet de scission et d'accomplir tous actes nécessaires ou utiles en vue de donner intégralement effet à la scission.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Il résulte d'un certificat émis par la société scindée en date du 28 avril 2006 que les documents prescrits par l'article 295 (1) a) et b) de la loi sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires dans le délai légal.

Exonération des droits proportionnels La Société requiert l'exonération des droits proportionnels sur l'apport en nature prémentionné, sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

#### Frais

Le montant total des frais incombant aux sociétés nouvelles en raison des présentes est estimé à deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, 7, route de Trèves, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. Lorang, P. Schammel, S. Lorang, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2006, vol. 916, fol. 80, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2006.

B. Moutrier.

(040249/272/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**LOGISTIS II LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 21,334,400.-.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 90.606.

In the year two thousand and six, on the ninth of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), acting as the representative of the Sole Manager of the Company, pursuant to resolutions of the Sole Manager dated 6 February 2006.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, on 19 December 2002, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 148 dated 12 February 2003, page 7069 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.606.

2. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to:

- a general meeting of the shareholders dated 27 February 2003, resolving, among other things, to increase the share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred and ten thousand Euro (EUR 110,000.-), and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1012 dated 1 October 2003, page 48540;

- a notarial deed dated 11 June 2003, enacting an increase of the share capital of the Company from one hundred and ten thousand Euro (EUR 110,000.-) to an amount of one million six hundred and ten thousand Euro (EUR 1,610,000.-), and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1012 dated 1 October 2003, page 48551;

- a notarial deed dated 18 December 2003, enacting an increase of the share capital of the Company from one million six hundred and ten thousand Euro (EUR 1,610,000.-) to an amount of seven million one hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 7,102,500.-), and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 151 dated 5 February 2004, page 7231;

- a notarial deed dated 26 February 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from seven million one hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 7,102,500.-) to an amount of eight million two hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 8,202,500.-), and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 628 dated 18 June 2004, page 30115;

- a notarial deed dated 6 April 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from eight million two hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 8,202,500.-) to an amount of thirteen million nine hundred and forty-six thousand five hundred Euro (EUR 13,946,500.-), and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 396 dated 29 April 2005, page 19003;

- a notarial deed dated 7 July 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from thirteen million nine hundred and forty-six thousand five hundred Euro (EUR 13,946,500.-) to an amount of seventeen million one hundred and eighty-two thousand three hundred Euro (EUR 17,182,300.-), and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 383 dated 27 April 2005, page 18336;

- a notarial deed dated 31 August 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from seventeen million one hundred and eighty-two thousand three hundred Euro (EUR 17,182,300.-) to an amount of nineteen million four hundred and forty-nine thousand four hundred Euro (EUR 19,449,400.-), and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 430 dated 10 May 2005, page 20602;

- a notarial deed dated 29 December 2004, enacting an increase of the share capital of the Company from nineteen million four hundred and forty-nine thousand four hundred Euro (EUR 19,449,400.-) to an amount of nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (EUR 19,980,000.-), and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 459 dated 18 May 2005, page 21 992;

- a notarial deed dated 28 June 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from nineteen million nine hundred and eighty thousand Euro (EUR 19,980,000.-) to an amount of twenty million five hundred and forty-nine thousand six hundred Euro (EUR 20,549,600.-), and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 136 dated 20 January 2006, page 6515; and

- a notarial deed dated 29 September 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from twenty million five hundred and forty-nine thousand six hundred Euro (EUR 20,549,600.-) to an amount of twenty-one million three hundred and thirty-four thousand four hundred Euro (EUR 21,334,400.-), and not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

3. The share capital of the Company is fixed at twenty-one million three hundred and thirty-four thousand four hundred Euro (EUR 21,334,400.-) represented by two hundred one thousand three hundred and forty-four (201,344) Class A Shares, and twelve thousand (12,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (EUR 100.-).

4. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles»), the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»), has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of seventy-nine million eight hundred and seventy-five thousand six hundred Euro (EUR 79,875,600.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and is subject to the specific limits and conditions set out under article 5 of the Articles.

5. The increase of the share capital shall be realised within the strict limits defined in the article 5 of the Articles, which are as following:

«The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation, of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision.»

6. In the resolutions taken on 6 February 2006, the Sole Manager of the Company decided the increase of the share capital of the Company with an amount of seven hundred and fifty-seven thousand eight hundred Euro (EUR 757,800), subject to the payment of a global share premium for an amount of six million eight hundred twenty-five thousand and eight hundred Euro (EUR 6,825,800.-), pursuant to article 5 of the Articles in order to raise it from its current amount of twenty-one million three hundred thirty-four thousand four hundred Euro (EUR 21,334,400.-) to the amount of twenty-two million ninety-two thousand two hundred Euro (EUR 22,092,200.-), by creating and issuing seven thousand five hundred and seventy-eight (7578) new Class A Shares (the «New A Shares») with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A Shares, in compliance with article 5 of the Articles.

7. The subscription and the paying-up of the New A Shares have been done by contribution in cash.

8. The Sole Manager has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant:

- Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium); and
- Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

a power of attorney, with full power of substitution, to record the creation, issue and liberation of the New A Shares for an amount of seven hundred and fifty-seven thousand eight hundred Euro (EUR 757,800.-), subject to a global share premium of an amount of six million eight hundred and twenty-five thousand eight hundred Euro (EUR 6,825,800.-), that is to say for a total amount of seven million five hundred and eighty-three thousand six hundred Euro (EUR 7,583,600), to meet the Luxembourg notary, to present the documentation relating to the increase of the share capital of the Company, to request the subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to enact such increase, to prepare the necessary documentation for the allotment of the New A Shares to the subscribers and to do all things necessary to implement the foregoing.

9. The New A Shares have been fully subscribed for a total amount of seven million five hundred and eighty-three thousand eight hundred Euro (EUR 7,583,600.-), corresponding to the liberation of the New A Shares for an amount of seven hundred and fifty-seven thousand eight hundred Euro (EUR 757,800.-) and to the payment of share premium of an amount of six million eight hundred twenty-five thousand and eight hundred Euro (EUR 6,825,800.-), by the shareholders of Class A of the Company, i.e.:

- SASU LOGISTIS II SAS, having its registered office at 12-20, rue Fernand Braudel, F-75013 Paris, France, for one thousand seven hundred and thirty-nine (1,739) New A Shares for an amount of one hundred and seventy-three thousand nine hundred Euro (EUR 173,900.-), subject to a share premium of an amount of one million five hundred and sixty-five thousand four hundred Euro (EUR 1,565,400.-);

- UNION MUTUALISTE RETRAITE, having its registered office at 3, Square Max-Hymans, F-75748 Paris, Cedex 15, France, for one thousand and forty-three (1,043) New A Shares for an amount of one hundred and four thousand three hundred Euro (EUR 104,300.-), subject to a share premium of an amount of nine hundred and thirty-nine thousand four hundred Euro (EUR 939,400.-);

- IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, having its registered office at 2, Bankgasse, A-1010 Wien, Austria; for six hundred and ninety-five (695) New A Shares for an amount of sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 69,500.-), subject to a share premium of an amount of six hundred and twenty-six thousand two hundred Euro (EUR 626,200.-);

- AEDES LUXEMBOURG S.A., having its registered office at 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for six hundred and ninety-five (695) New A Shares for an amount of sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 69,500.-), subject to a share premium of an amount of six hundred and twenty-six thousand two hundred Euro (EUR 626,200.-);

- ECUREUIL-VIE, having its registered office at 5, rue Masseran, F-75007 Paris, France, for six hundred and ninety-five (695) New A Shares for an amount of sixty-nine thousand five hundred Euro (EUR 69,500.-), subject to a share premium of an amount of six hundred and twenty-six thousand two hundred Euro (EUR 626,200.-);

- PREDICA, having its registered office at 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, France, for five hundred and twenty-two (522) New A Shares for an amount of fifty-two thousand two hundred Euro (EUR 52,200.-), subject to a share premium of an amount of four hundred and sixty-nine thousand eight hundred Euro (EUR 469,800.-);

- CNP ASSURANCES S.A., having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, for five hundred and twenty-two (522) New A Shares for an amount of fifty-two thousand two hundred Euro (EUR 52,200.-), subject to a share premium of an amount of four hundred and sixty-nine thousand eight hundred Euro (EUR 469,800.-);

- CAISSE D'EPARGNE DE PROVENCE ALPES CORSE, having its registered office at Place Estrangin Pastre BP 108, 13254 Marseille cedex 6, France, for four hundred and seventeen (417) New A Shares for an amount of forty-one thousand seven hundred Euro (EUR 41,700.-), subject to a share premium of an amount of three hundred and seventy-five thousand six hundred Euro (EUR 375,600.-);

- SCI FONCIERE 1, having its registered office at 12-20, rue Fernand Braudel, 75013 Paris - France, for three hundred and eighty-two (382) New A Shares for an amount of thirty-eight thousand two hundred Euro (EUR 38,200.-), subject to a share premium of an amount of three hundred and forty-four thousand three hundred Euro (EUR 344,300.-);

- CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA, having its registered office at 20, Parque de San Julian, 16001 Cuenca, Spain; for three hundred and forty-seven (347) New A Shares for an amount of thirty-four thousand seven hundred Euro (EUR 34,700.-), subject to a share premium of an amount of three hundred and thirteen thousand one hundred Euro (EUR 313,100.-);

- ILMARINEN, having its registered office at Porkkalankatu, 1, Helsinki, Finland; for three hundred and forty-seven (347) New A Shares for an amount of thirty-four thousand seven hundred Euro (EUR 34,700.-), subject to a share premium of an amount of three hundred and thirteen thousand two hundred Euro (EUR 313,200.-);

- IPERE INVESTING MALTA LIMITED, having its registered office at 167 Merchants Street, Valletta VLT 03, Malta, acting in its capacity as buyer of all the shares held in the Company by CFS MANAGED PROPERTY LIMITED, having its registered office at 48 Martin Place, PO Box 3892 Sydney - NSW 2001 Australia, for one hundred and seventy-four (174) New A Shares for an amount of seventeen thousand four hundred Euro (EUR 17,400.-), subject to a share premium of an amount of one hundred and fifty-six thousand six hundred Euro (EUR 156,600.-).

10. The New A Shares have been fully paid up between the 24th of October 2005 and the 16th of December 2005 through contributions in cash as evidenced by documents, which shall remain attached to the present deed.

11. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New A Shares have been consequently produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

12. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, the article 5 of the Articles is amended and now reads as follows:

«The issued share capital of the Company is fixed at twenty-two million ninety-two thousand and two hundred Euro (EUR 22,092,200.-), represented by two hundred and eight thousand nine hundred and twenty-two (208,922) Class A Shares, and twelve thousand (12,000) Class B Shares. Each share has a value of one hundred Euro (EUR 100.-).

For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the Agreement entered into or to be entered into between the Shareholders (hereafter referred to as the «Shareholders Agreement»), the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of seventy-nine million eight hundred and seventy-five thousand six hundred Euro (EUR 79,875,600.-) to be used in order to issue new Class A Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares.

The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager in compliance with the Shareholders Agreement.

Until 28 February 2008 at the latest, and in compliance with the obligations undertaken by the Manager in the Shareholders Agreement, the Manager is authorised to increase, from to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the Shareholders pursuant to resolutions adopted in compliance with article 189 paragraph 1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from to time.

These Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Manager within the strict limits stated in the Shareholders Agreement.

In particular, the Manager may issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation, of which will be freely decided by the Manager.

The Manager may also determine the date of the issue and the number of Shares having to be eventually subscribed and issued.

The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Shares.

The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

Each time an increase of capital is enacted by virtue of a notarial deed pursuant to a decision of the Manager, the present article shall be deemed to be automatically amended so as to reflect the taken decision.»

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eighty-two thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Gérant Unique de la Société, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Unique le 6 février 2006.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé et paraphé par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Le comparant, en sa qualité de gérant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 148 du 12 février 2003, page 7069 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.606.

2. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises:

- en vertu d'une assemblée générale des Associées tenue le 27 février 2003, et portant, notamment, augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent dix mille euros (110.000,- EUR), et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1012 du 1<sup>er</sup> octobre 2003, page 48540;

- aux termes d'un acte du 11 juin 2003 constatant une augmentation du capital social de cent dix mille euros (110.000,- EUR) à un million six cent dix mille euros (1.610.000,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1012 du 1<sup>er</sup> octobre 2003, page 48551;

- aux termes d'un acte du 18 décembre 2003 constatant une augmentation du capital social d'un million six cent dix mille euros (1.610.000,- EUR) à sept millions cent deux mille cinq cents euros (7.102.500,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 151 du 5 février 2004, page 7231;

- aux termes d'un acte du 26 février 2004 constatant une augmentation du capital social de sept millions cent deux mille cinq cents euros (7.102.500,- EUR) à huit millions deux cent deux mille cinq cents euros (8.202.500,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 628 du 18 juin 2004, page 30115;

- aux termes d'un acte du 6 avril 2004 constatant une augmentation du capital social de huit millions deux cent deux mille cinq cents euros (8.202.500,- EUR) à treize millions neuf cent quarante-six mille cinq cents euros (13.946.500,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 396 du 29 avril 2005, page 19003;

- aux termes d'un acte du 7 juillet 2004 constatant une augmentation du capital social de treize millions neuf cent quarante-six mille cinq cents euros (13.946.500,- EUR) à dix-sept millions cent quatre-vingt-deux mille trois cents euros (17.182.300,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 383 du 27 avril 2005, page 18336;

- aux termes d'un acte du 31 août 2004 constatant une augmentation du capital social de dix-sept millions cent quatre-vingt-deux mille trois cents euros (17.182.300,- EUR) à dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cents euros (19.449.400,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 430 du 10 mai 2005, page 20602;

- aux termes d'un acte du 29 décembre 2004 constatant une augmentation du capital social de dix-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cents euros (19.449.400,- EUR) à dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille euros (19.980.000,- EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 459 du 18 mai 2005, page 21992;

- aux termes d'un acte du 28 juin 2005 constatant une augmentation du capital social de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille euros (19.980.000,- EUR) à vingt millions cinq cent quarante-neuf mille six cents euros (20.549.600 EUR), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 136 du 20 janvier 2006, page 6515; et

- aux termes d'un acte du 29 septembre 2005 constatant une augmentation du capital social de vingt millions cinq cent quarante-neuf mille six cents euros (20.549.600,- EUR) à vingt et un millions trois cent trente-quatre mille quatre cents euros (21.334.400,- EUR), en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt et un millions trois cent trente-quatre mille quatre cents euros (21.334.400,- EUR), représenté par deux cent un mille trois cent quarante-quatre (201.344) Parts Sociales de Classe A et douze mille (12.000) Parts Sociales de Classe B; chacune, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

4. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de soixante-dix-neuf millions huit cent soixante-quinze mille six cents euros (79.875.600,- EUR), pour émettre de nouvelles Parts Sociales de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A existantes, et est soumis aux limites et conditions définies à l'article 5 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 5 des Statuts, en tenant compte que:

«Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Géant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1<sup>er</sup> de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

6. Dans les résolutions prises le 6 février 2006, le Gérant Unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante-sept mille huit cents euros (757.800,- EUR), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de six millions huit cent vingt-cinq mille huit cents euros (6.825.800,- EUR), suivant l'article 5 des Statuts pour porter ainsi le capital social de son montant actuel de vingt et un millions trois cent trente-quatre mille quatre cents euros (21.334.400,- EUR) à vingt-deux millions quatre-vingt-douze mille deux cents euros (22.092.200,- EUR), par création et émission de sept mille cinq cent soixante-dix-huit (7.578) nouvelles Parts Sociales de Classe A (les «Nouvelles Parts A») avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes de Classe A, conformément à l'article 5 des Statuts.

7. La souscription et le paiement des Nouvelles Parts A ont été faits par apport en numéraire.

8. Le Gérant Unique a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à

- Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), et
- Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

avec plein pouvoir de substitution, de prendre acte de la création, émission et libération des Nouvelles Parts A pour un montant de sept cent cinquante-sept mille huit cents euros (757.800,- EUR), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de six millions huit cent vingt-cinq mille huit cents euros (6.825.800,- EUR), soit un montant total de sept millions cinq cent quatre-vingt-trois mille six cents euros (7.583.600,- EUR), de rencontrer le notaire luxembourgeois, de présenter la documentation relative à l'augmentation de capital de la Société, de demander la modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de prendre acte de cette augmentation, de préparer la documentation nécessaire pour permettre l'attribution des Nouvelles Parts A aux souscripteurs et de faire tout ce qui sera nécessaire à la mise en oeuvre de ce qui précède.

9. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement souscrites pour un montant total de sept millions cinq cent quatre-vingt-trois mille six cents euros (7.583.600,- EUR), correspondant à la libération des Nouvelles Parts A à concurrence de sept cent cinquante-sept mille huit cents euros (757.800,- EUR) et au paiement de la prime d'émission pour un montant de six millions huit cent vingt-cinq mille huit cents euros (6.825.800,- EUR), par les associés de Classe A de la Société, soit:

- SASU LOGJSTIS II SAS, ayant son siège social au 12-20, rue Fernand Braudel, 75013 Paris, France, à concurrence de mille sept cent trente-neuf (1.739) Nouvelles Parts A pour un montant de cent soixante-treize mille neuf cents euros (173.900,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million cinq cent soixante-cinq mille quatre cents euros (1.565.400,- EUR);

- UNION MUTUALISTE RETRAITE, ayant son siège social au 3, Square Max-Hymans, F-75748 Paris, Cedex 15, France, à concurrence de mille quarante-trois (1.043) Nouvelles Parts A pour un montant de cent quatre mille trois cents euros (104.300,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf cent trente-neuf mille quatre cents euros (939.400,- EUR);

- IMMOWEST BETEILIGUNGS GmbH, ayant son siège social au 2, Bankgasse, A-1010 Vienne Autriche; à concurrence de six cent quatre-vingt-quinze (695) Nouvelles Parts A pour un montant de soixante-neuf mille cinq cents euros (69.500,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent vingt-six mille deux cents euros (626.200,- EUR);

- AEDES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à concurrence de six cent quatre-vingt-quinze (695) Nouvelles Parts A pour un montant de soixante-neuf

mille cinq cents euros (69.500,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent vingt-six mille deux cents euros (626.200,- EUR);

- ECUREUIL-VIE, ayant son siège social au 5, rue Masseran, F-75007 Paris, France, à concurrence de six cent quatre-vingt-quinze (695) Nouvelles Parts A pour un montant de soixante-neuf mille cinq cents euros (69.500,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent vingt-six mille deux cents euros (626.200,- EUR);

- PREDICA, ayant son siège social au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris, France, à concurrence de cinq cent vingt-deux (522) Nouvelles Parts A pour un montant de cinquante-deux mille deux cents euros (52.200,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille huit cents euros (469.800,- EUR);

- CNP ASSURANCES S.A., ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris, France, à concurrence de cinq cent vingt-deux (522) Nouvelles Parts A pour un montant de cinquante-deux mille deux cents euros (52.200,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille huit cents euros (469.800 EUR);

- CAISSE D'EPARGNE DE PROVENCE ALPES CORSE, ayant son siège social au Place Estrangin Pastre BP 108, 13254 Marseille cedex 6, France, à concurrence de quatre cent dix-sept (417) Nouvelles Parts A pour un montant de quarante et un mille sept cents euros (41.700,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante-quinze mille six cents euros (375.600,- EUR);

- SCI FONCIERE 1, société civile immobilière, ayant son siège social au 12-20, rue Fernand Braudel, 75013 Paris - France, à concurrence de trois cent quatre-vingt-deux (382) Nouvelles Parts A pour un montant de trente-huit mille deux cents euros (38.200,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent quarante-quatre mille trois cents euros (344.300,- EUR);

- CAJA DE AHORROS DE CASTILLA LA MANCHA, ayant son siège social au 20, Parque de San Julian, 16001 Cuenca, Espagne; à concurrence de trois cent quarante-sept (347) Nouvelles Parts A pour un montant de trente-quatre mille sept cents euros (34.700,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent treize mille cent euros (313.100,- EUR);

- ILMARINEN, ayant son siège social au Porkkalankatu, 1, Helsinki, Finlande; à concurrence de trois cent quarante-sept (347) Nouvelles Parts A pour un montant de trente-quatre mille sept cents euros (34.700,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent treize mille cent euros (313.100,- EUR);

- IPERE INVESTING MALTA LIMITED, ayant son siège social au 167 Merchants Street, La Vallette VLT 03, Malte, agissant en qualité d'acquéreur de l'ensemble des parts sociales détenues dans la Société par CFS MANAGED PROPERTY LIMITED, ayant son siège social au, 48 Martin Place, PO Box 3892 Sydney - NSW 2001 Australie, à concurrence de cent soixante-quatorze (174) Nouvelles Parts A pour un montant de dix-sept mille quatre cents euros (17.400,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent cinquante-six mille six cents euros (156.600,- EUR).

10. Les Nouvelles Parts A ont été entièrement libérées par apport en numéraire entre le 24 octobre 2005 et le 16 décembre 2005, tel que documenté par le certificat bancaire qui restera annexé aux présentes.

11. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts A ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte.

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-deux millions quatre-vingt-douze mille deux cents euros (22.092.200,- EUR), représenté par deux cent huit mille neuf cent vingt-deux (208.922) Parts Sociales de Classe A et douze mille (12.000) Parts Sociales de Classe B. Chacune a une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la Convention intervenue ou à intervenir entre les Associés (ci-après le «Shareholders Agreement»), la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de soixante-dix-neuf millions cent dix-sept mille huit cents euros (79.117.800,- EUR), pour émettre de nouvelles Parts de Classe A ou augmenter la valeur nominale des Parts sociales de Classe A existantes.

Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de Parts sociales nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Parts existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Associés existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément au Shareholders Agreement.

Jusqu'au 28 février 2008 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant dans le Shareholders Agreement, le Gérant augmentera le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission ou non de Parts sociales aux détenteurs actuels de Parts sociales ou toutes autres personnes ayant été agréées par les Associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité comme prévues dans l'article 189 paragraphe 1<sup>er</sup> de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Ces Parts pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par le Shareholders Agreement.

Le Gérant pourra en particulier émettre les nouvelles Parts avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant.

Le Gérant déterminera également la date d'émission et le nombre de Parts sociales devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

Les droits attachés aux Parts nouvelles seront identiques à ceux attachés aux Parts déjà émises.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour des Parts sociales représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social. Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Parts sociales et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce compris la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libération.

Chaque fois que la gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de quatre-vingt-deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'e n tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, vol. 27CS, fol. 52, case 11. – Reçu 75.836 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

J. Elvinger.

(039450/211/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**GINCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 101.309.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 4 juin 2004, publié au Mémorial C n° 847 du 18 août 2004.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 28 mars 2006 que la décision suivante a été prise à l'unanimité pour la société GINCO S.A.:

- Monsieur Andrea Bertoli, domicilié au 6, rue Waisseraech à L-3317 Bergem a été nommé comme administrateur-délégué de la société au 28 mars 2006.

Luxembourg, le 4 avril 2006.

*Pour la société GINCO S.A.*

COMPTIS S.A.

L. Esteves / R. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00052. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039425/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 104.955.

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

BOTTILING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC., une société constituée sous le droit du Delaware, avec siège social au Delaware, 2500 Windy Ridge Parkway, Atlanta, Georgia, 30339, Etats-Unis d'Amérique, représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Atlanta, le 17 avril 2006.

(i) Ladite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

(ii) Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG), ayant son siège social à L-1818 Howald, 2, rue des Joncs (la «Société»), constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 2 décembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 269 le 25 mars 2005, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 104.955. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

(iii) La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR).

2. Emission de trois cents (300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC., prémentionnée, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèce.

4. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR).

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'émettre trois cents (300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

*Troisième résolution - Souscription, Paiement*

Ensuite M<sup>e</sup> Tom Loesch, précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC., précitée, trois cents (300) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par apport en espèce d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Ensuite, l'associée unique, dans la mesure où elle agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois cents (300) parts sociales nouvelles à BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise et qu'à la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of the month of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC., a company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 2500 Windy Ridge Parkway, Atlanta, Georgia, 30339, United States of America,

hereby represented by M<sup>e</sup> Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Atlanta on April 17th, 2006.

(i) Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

(ii) The appearing party, acting in his capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée, CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG), having its registered office in L-1818 Howald, 2, rue des Joncs (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, of December 2nd, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 269 of March 25th, 2005, and registered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 104.955. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

(iii) The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

64093

*Agenda:*

1. To increase the corporate capital by an amount of thirty-seven thousand five hundred Euro (37,500.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to fifty thousand Euro (50,000.- EUR).
  2. To issue three hundred (300) new shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.
  3. To accept subscription for these new shares by BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC., prenamed, and to accept payment in full for such shares by a contribution in cash.
  4. To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.
  5. Miscellaneous.
- has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand and five hundred Euro (37,500.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) to fifty thousand Euro (50,000.- EUR).

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to issue three hundred (300) new shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Third resolution - Subscription, Payment*

Thereupon, now appeared M<sup>e</sup> Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC., prenamed by virtue of the prementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC., prenamed, for three hundred (300) new shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash in an amount of thirty-seven thousand and five hundred Euro (37,500.- EUR), as proof of has been given to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder, to the extent that she acts instead of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment and to allot the three hundred (300) new shares to BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) INC.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 5.** The issued share capital is set at fifty thousand Euro (50,000.- EUR) represented by four hundred (400) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately 1,500.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 43, case 1. – Reçu 375 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 mai 2006.

P. Decker.

(042097/206/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 104.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Decker

*Le notaire*

(042098/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

64094

**FALLTECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 85.148.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

«la mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société LORIAN BUSINESS LTD,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FALLTECHNOLOGIES S.A., R.C.S. Luxembourg section B n° 85.148, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu le 30 novembre 2001, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg;

II.- Que le capital social de la société anonyme FALLTECHNOLOGIES S.A., s'élève actuellement à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune;

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société;

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique, son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société;

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'action au porteur ainsi que du registre des actionnaires nominatifs;

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, vol. 148S, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

J. Elvinger.

(039876/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**DIA TritonCo 5 (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 110.976.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 20 avril 2006 que DIA TritonCo 4, S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, détenteur de 500 parts sociales de DIA TritonCo 5 (LUXEMBOURG), S.à r.l., a transféré l'intégralité de ses parts à TRITON MANAGERS II LIMITED, société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX, Jersey, Channel Islands, immatriculée au registre de commerce de Jersey sous le numéro 89128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039426/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

**SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 30.241.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 21 mars 2006*

L'Assemblée Générale du 21 mars 2006 renomme aux postes d'Administrateur:

- Monsieur Zaid Pedersen,
- Monsieur Jan Freudmann,
- Monsieur Göran Faxner,
- Monsieur Stefan Renno.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée renomme également PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2006.

*Pour la société SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03237. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039683/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**ROSETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 31.733.

*Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'administration de la société en date du 22 mars 2004*

Suite au décès de Monsieur Camillo Andina, il a été décidé de ne pas le remplacer et que le Conseil d'administration serait réduit au nombre de trois administrateurs.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039690/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**PARECOM S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 111.135.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2006*

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission du poste d'administrateur de:

- Monsieur Paul Agnes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Michael Gerd Ehlert,  
né le 25 septembre 1971 à Groß-Gerau (A),  
demeurant 3, rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission du poste d'administrateur-délégué de:

- Monsieur Michael Wyld.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2006*

Est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Michael Gerd Ehlert,  
né le 25 septembre 1971 à Groß-Gerau (A)  
demeurant 3, rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039433/1185/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**CERCLE CARRE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6140 Junglinster, 3, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 112.360.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2005, publié au Mémorial C n° 454 du 2 mars 2006.

Il résulte d'une lettre adressée à la société CERCLE CARRE IMMOBILIERE S.A. en date du 10 avril 2006 que:

- Madame Jeanne Muller a démissionné de sa fonction d'administratrice de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour la société CERCLE CARRE IMMOBILIERE S.A.

COMPTIS S.A.

L. Esteves / R. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039428/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 68.731.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2005 que:

Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan, le 13 mai 1966, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur-délégué de la société.

Pour toute décision, la société sera engagée par la signature de Monsieur Riccardo Moraldi ou de Monsieur Mike Jimmy Tong Sam.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039435/5878/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

---

**NORAMCO ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

H. R. Luxemburg B 75.766.

*Auszug der Beschlüsse der Verwaltungsratsmitglieder vom 23. Februar 2006*

Am 23. Februar 2006 fassten die Verwaltungsratsmitglieder den folgenden Beschluss:

- Ernennung von Herrn Patrick Goebel als Verwaltungsratsmitglied an Stelle von Herrn Peter Rommelfangen der mit Wirkung zum 7. Februar 2006 zurückgetreten ist.

Luxemburg, den 20. März 2006.

Für gleichlautenden Auszug

Für NORAMCO ASSET MANAGEMENT S.A.

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039503/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

64097

**OFART IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 84.684.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 3 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05238. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039743/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**KRISTALL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 64.282.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05231. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039745/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**PRO FONDS (LUX), SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxembourg B 45.890.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung*

Die Ordentliche Generalversammlung vom 31. März 2006 in Luxemburg der PRO FONDS (LUX), SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. (...)

2. (...)

3. (...)

4. Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung werden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wiedergewählt:

Herr René Hermann (Vorsitzender),

Herr Dr. Victor Dobàl (stellvertretender Vorsitzender),

Herr Marcel Ernzer, Luxemburg (Mitglied).

Alle Herren mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

5. (...)

*Für PRO FONDS (LUX), SICAV*

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

T. Haselhorst / V. Augsdorfer

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04853. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039708/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**WÜRTH REINSURANCE COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
H. R. Luxembourg B 46.463.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 7. März 2006*

1. Die Versammlung erneuert die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

Herr Jürg Michel,  
Herr Dr. Roland Hartmann,  
Herr Claude Weber.

Ihr Mandat endet mit der Generalversammlung in 2007 welche über den Jahresabschluss 2006 bestimmt.

2. Die Versammlung genehmigt ERNST & YOUNG als Wirtschaftsprüfer zu ernennen.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers, wird verlängert bis zur Generalversammlung in 2007 welche über den Jahresabschluss 2006 bestimmt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Der Beauftragte*

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039452/4685/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**XL-ARCH S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROSTRARCH S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 12, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 75.863.

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme XL-ARCH S.A. avec siège social à L-399 Windhof, 12, rue de l'Industrie, constituée originairement sous la dénomination de EUROSTRARCH S.A. inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 75.863, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations n° 665 en date du 16 septembre 2000,

modifiés suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, prédit, en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations n° 281, en date du 20 février 2002;

modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 janvier 2006, en cours de publication au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Maisin, administrateur de société, demeurant à Limai.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'objet social de la société et modification de l'article 3 des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** La société a pour objet: la représentation de bureaux d'études et de constructeurs de structures métalliques de grande portée et d'équipements industriels basés sur ou dérivant de la mise en oeuvre de structures métalliques;

- toutes opérations industrielles, commerciales ou civiles, financières mobilières ou immobilières, d'entreprises visant à promouvoir, favoriser, protéger ou développer les activités et l'objet social ci-dessus:

- toutes opérations industrielles, commerciales ou civiles, financières, mobilières ou immobilières, d'entreprises découlant directement ou indirectement des activités ci-dessus;

au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte de tiers, comme représentant ou autrement, ou par l'entremise de tiers, conjointement ou en participation.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Muhovic, P. Maisin, J.-P. Cambier, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006, vol. 916, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2006.

A. Biel.

(039883/203/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**XL-ARCH S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-8399 Windhof, 12, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 75.863.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(039884/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**RAGLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.549.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mars 2006*

*Résolutions*

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, MAZARS S.A., 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039540/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**TEKNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.101.

Le bilan consolidé au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TEKNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(039643/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**MARDAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 41, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 104.912.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Mario Calvisi, gérant de société, demeurant à L-5752 Frisange, 41, rue de Luxembourg, et
2. Danièle Albrecht, femme au foyer, demeurant à L-5752 Frisange, 41, rue de Luxembourg.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont propriétaires de la totalité des cinq cents (500) parts sociales de la société MARDAN, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5752 Frisange, 41, rue de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.912, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 14 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement libérées;

2) L'activité de la Société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé;

5) L'actif restant est attribué aux associés;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants;

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social;

9) Déclaration que, conformément à la loi du 11 août 1998, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Calvisi, D. Albrecht, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2006, vol. 470, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2006.

R. Arrensдорff.

(039897/218/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**MATECO LOCATION DE NACELLES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.  
R. C. Luxembourg B 56.496.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02596, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(042433/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**INVESTITORI ASSOCIATI S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.583.

La situation comptable au 30 septembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00378, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(039648/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**BB FÖRVALTNING, Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 96.470.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-sixth day of April.  
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in Luxembourg,  
acting as a special proxy holder of:  
Mrs Brita Backlund, company director, residing at Olympiastrasse 36/TP 38, AT-6094 AXAMS, Austria,  
here after referred to as «the principal»,  
by virtue of a proxy given on 19 April 2006,  
which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company BB FÖRVALTNING, a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered in the «Registre de Commerce et des Sociétés» in Luxembourg, section B number 96.470, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 28 October 2003, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 1199 of 14 November 2003.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the company BB FÖRVALTNING, has decided to proceed immediately to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company BB FÖRVALTNING, prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current managers of the dissolved company, being Mrs Brita Backlund, Mr Eric Leclerc, Mr Jos Hemmer and Mrs Martine Kapp, for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Madame Brita Backlund, directrice de sociétés, demeurant à Olympiastrasse 36/TP 38, AT-6094 AXAMS, Autriche,  
ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée le 19 avril 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société BB FÖRVALTNING, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.470, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1199 du 14 novembre 2003.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société BB FÖRVALTNING, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société BB FÖRVALTNING, prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants actuels de la société dissoute, Madame Brita Backlund, Messieurs Eric Leclerc, Jos Hemmer et Madame Martine Kapp, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2006, vol. 903, fol. 50, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(040525/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**MIRROR INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.862.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 avril 2006*

*Résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 août 2006 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

ERNST & YOUNG S.A. (Luxembourg), 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIRROR INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039544/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**CAR LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.938.

Constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 11 janvier 2000, publié au Mémorial C n° 293 du 19 avril 2000.

Il résulte d'une lettre adressée à la société CAR LINE S.A. en date du 7 novembre 2005 que:

- Monsieur Otis Claeys a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

*Pour la société CAR LINE S.A.*

COMPTIS S.A.

L. Esteves / R. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039589/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

64103

**PLANAXIS LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 94.059.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quatorze avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société 9129-5964 QUEBEC INC., ayant son siège social à H3A 3C2 Montréal (Québec), boulevard de Maison-neuve Ouest, Bureau 200, numéro 505,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Klopp, employée privée, demeurant à F-Thionville,  
en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 13 avril 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1.- La société anonyme PLANAXIS LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 741 du 12 juillet 2003 et est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 94.059.

2.- La comparante déclare que son mandant est le seul actionnaire de la prédite société PLANAXIS LUXEMBOURG et qu'il réunit l'entière du capital représenté par mille (1.000) actions.

3.- La comparante décide de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 12 des statuts.

4.- La comparante décide de dissoudre et de liquider ladite société.

5.- La comparante déclare que la prédite société a cessé toutes ses activités, en conséquence elle prononce sa dissolution.

6.- La comparante donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

7.- La comparante a déclaré que toutes les obligations de la société ont été acquittées et que son mandant répondra encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société lui sont transférés, étant entendu que toute affectation quelconque de l'actif ne pourra avoir lieu avant l'apurement total du passif.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

8.- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé les présentes avec le notaire.

Signé: V. Klopp, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2006, vol. 436, fol. 41, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 2006.

U. Tholl.

(040686/232/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**BEAUTY CENTER RKL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route de Strassen.

R. C. Luxembourg B 96.301.

—  
*Cession de parts sociales*

Entre

Mme Leite Ribeiro Ruth, 18, An der Soibelkaul, L-3583 Dudelange

Et

M. Fourny Jean Michel, 27, rue J.F. Kennedy, L-4464 Soleuvre.

M. Fourny Jean Michel décide de vendre 51 parts sociales au prix de 124,- EUR la part de la société BEAUTY CENTER RKL, S.à r.l., demeurant 71, route de Strassen, L-8009 Strassen à Mme Leite Ribeiro.

Le 20 avril 2006.

Bon pour accord / Bon pour accord

J. M. Fourny / Leite Ribeiro

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039792//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

64104

**ZEMAPHORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 12.419,47.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 93.428.

Suite à la signature d'un contrat de cession en date du 26 janvier 2006, il résulte que la société DELPHI INVEST Inc. a cédé 125 parts sociales de la Société à M. Kai Lennart Boström, avec adresse c/o Tradition Fastighetsmäklari, Storgatan 10, 11451 Stockholm, Sweden. Ce dernier devient ainsi l'associé unique.

Il résulte d'une lettre datée 26 janvier 2006, M. Curt Hakan Bergström a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature

*L'agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039617/536/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**MEDROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 63.567.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 20 janvier 2006*

«Il est décidé qu'à compter de ce jour, M. Paul Kipchen, 49, rue du Soleil, L-2544 Luxembourg, se voit attribuer la fonction de directeur opérationnel.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006, réf. LSO-BO00235. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039641//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**FUMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 115.091.

L'an deux mille six, le vingt avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Victor Mendes, employé, né à Dudelange, le 4 novembre 1975, demeurant à L-3520 Dudelange, 63, rue St. Martin;

2.- Monsieur Gilles André, employé, né à Valenciennes (France), le 25 février 1965, demeurant à D-54340 Leiwen, 2, Ad Gerbergasse.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FUMOLUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-3520 Dudelange, 63, rue St. Martin, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 mars 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 115.091.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Victor Mendes, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2.- à Monsieur Gilles Andre, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales. . . . .	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales. . . . .	500

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3520 Dudelange, 63, rue St. Martin à L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: V. Mendes, G. André, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 153S, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mai 2006.

T. Metzler.

(040737/222/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**FUMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.

R. C. Luxembourg B 115.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mai 2006.

T. Metzler.

(040738/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**AUTOARC HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.623.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Signature.

(039661/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**COMMANDITE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 71.946.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 17 mars 2006, que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

L'Assemblée décide de démissionner la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., ayant son siège social au 2, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, du poste de commissaire aux comptes, l'Assemblée décide de nommer en son remplacement au poste de commissaire aux comptes, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prend effet pour la clôture des comptes débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

COMMANDITE FINANCIERE S.A.

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, réf. LSO-BP04278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041813/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**SESOMA - SERICOMEX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel.

R. C. Luxembourg B 116.109.

## STATUTS

L'an deux mille six, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois LUXBERG S.A., ayant son siège social à L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel (R.C.S. L. N° B 51.013),

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Rauno Leijola, administrateur de sociétés, demeurant à L-1512 Luxembourg, 6, rue Federspiel.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SESOMA - SERICOMEX.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'effectuer tout commerce de matériel et d'équipement relatifs à l'imprimerie, l'édition, la création, l'archivage, le traitement, la reproduction de l'information et de la publication sous toutes ses formes, l'achat, la vente et l'installation de systèmes éditoriaux informatisés ainsi que le louage de services dans le cadre des activités susmentionnées.

Elle peut encore accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer et s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises, sociétés et associations ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Au siège de la société sera tenu un registre des associés.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts ne sera opposable à la société qu'à partir du jour de leur report sur le registre des associés.

Aucune cession de parts à un non-associé, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, ne peut être effectuée sans le consentement pris à la majorité des trois quarts des parts.

Avant toute cession de parts à un non-associé, le cédant doit informer le ou les associés par une lettre recommandée en indiquant les noms, prénoms, profession et domicile du cessionnaire ainsi que le nombre de parts à céder.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison de cautionnement est interdite.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises que moyennant le consentement des associés survivants accordé à la majorité des trois quarts des parts des survivants. Les héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés, doivent faire offre de vente de leurs parts sociales aux autres associés en respectant les conditions édictées à l'article 6.

Cette offre est à faire dans un délai de trois (3) mois.

L'exercice du droit de vote ayant appartenu au défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert soit opposable à la société.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et paiement*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique LUXBERG S.A., prénommée. Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

*Déclaration du notaire*

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

*Assemblée générale*

Ensuite l'associée unique, agissant comme ci-avant a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Rauno Leijola, administrateur de sociétés, demeurant à L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Leijola, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 44, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 mai 2006.

P. Decker.

(041807/206/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**CARBO LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 108.538.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars 2006, la décision est prise d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc Debaty en tant qu'administrateur de la société.

Dès lors, est nommé en qualité d'administrateur de la société, Monsieur François Manti avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur de la société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour extrait conforme

*L'agent domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02680. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(039681/536/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**PLAN TIVAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 70.808.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(039759/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**MARGUERITES, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 116.110.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale sur base de deux procurations sous seing privées datées du 10 avril 2006 pour:

1.- La société STRASBURG ENTERPRISES LIMITED., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Waterfront Drive (Iles Vierges Britanniques), et

2.- La société TELSTON LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar Bell Lane, International House, lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varient par le notaire instrumentant et le mandataire resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARGUERITES.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du conseil d'administration, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de mai, à 11:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) STRASBURG ENTERPRISES LIMITED, préqualifiée, six cent soixante actions.....	660
2) TELSTON LIMITED, préqualifiée, trois cent quarante actions .....	340
Total: mille actions.....	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents (EUR 1.500,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean-Pierre Roth, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1225 Chêne Bourg, 20, rue François Perreard,
- b) Madame Annabel Paulin, assistante de direction, demeurant à F-06300 Nice, 7, rue Neuve,
- c) La société ARLEY DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, P.O Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 283273.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

*Troisième résolution*

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

*Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire par noms, pré-noms usuels, états et demeures, les mandataires des comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Trierweiler, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 42, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 mai 2006.

P. Decker.

(041808/206/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

**SKYBLUE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.181.

Il résulte de décisions prises par le Conseil d'administration en date du 25 avril 2006 que:

1. Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Jean-Marc Debaty de sa fonction d'administrateur de la Société, sur base de sa lettre de démission datée du 24 avril 2006.

2. Le Conseil d'administration décide la co-optation de Madame Emilia Tonelli, employée privée, domiciliée à Caslano (Suisse), Via Mimosa 4, à la fonction d'administrateur de la Société.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour extrait conforme

*L'agent domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06133. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039685/536/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 37.363.

Il résulte de la résolution circulaire du conseil d'administration du 6 avril 2006 que les directeurs ont décidé:

- De nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise et ceci pour la période d'un an, effectif à partir du 6 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

R. Brekelmans / J. Lont.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00719. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039801//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

64111

**SOFTI SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 113.120.

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Stéphane Dejardin, boucher-charcutier, demeurant à B-55609 Ciergnon, 3, rue de Douaire.

André Hittinger, entrepreneur, demeurant professionnellement à F-57129 Thionville, 14, boucle du Carreau de la Mine,

les deux représentés par Maître Marc Monossohn, avocat, demeurant à professionnellement à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date des 21 mars 2006 et 1<sup>er</sup> avril 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties et par le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente minute avec laquelle elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement,

associés de la société SOFTI SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, insrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 113.120, constituée suivant acte du notaire Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie du 29 décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils décident de transférer le siège social de Luxembourg à Bettembourg.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède ils décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Bettembourg.»

*Troisième résolution*

Ils fixent l'adresse de la société à L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Monossohn, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 19 avril 2006, vol. 470, fol. 29, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2006.

R. Arrensdorff.

(039894/218/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**SOFTI SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 113.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2006.

R. Arrensdorff.

(039895/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**INVESTMENT SYNERGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 79.267.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Signature.

(039762/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**EUROPE REINSURANCE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.  
H. R. Luxemburg B 56.611.

*Auszug des Protokolls der ordentlichen Hauptversammlung vom 24. April 2006*

«5. Die Versammlung erneuert das Mandat des externen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft und ernennt erneut die Gesellschaft KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg bis zur Abhaltung der ordentlichen Hauptversammlung im April 2007.»

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039689/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**DPBI IMMOBILIEN KGaA, Kommanditgesellschaft auf Aktien.**

Gesellschaftssitz: Schuttrange.  
H. R. Luxemburg B 81.399.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2005, bestehend aus Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung, der Lagebericht, Bericht der Rechnungscommissare sowie der Gewinnverwendungsbeschluss der Generalversammlung vom 1. März 2006, die in Luxemburg am 2. Mai 2006, Ref. LSO-BQ00153, eingetragen wurden, sind am 5. Mai 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg hinterlegt worden.

Hinweis zur Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Mai 2006.

*Für die DPBI IMMOBILIEN, GmbH*

DEUTSCHE POSTBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

(039861//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (Société absorbante).**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R. C. Luxemburg B 28.646.

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen;

(ci-après «le comparant»), agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société anonyme KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. (ci-après encore appelée «société absorbante» ou la «Société»), ayant son siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.646, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 31 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 290 du 31 octobre 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés pour les dernières fois

- par acte du notaire Camille Hellinckx, en date du 13 décembre 1996 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 mai 1997, numéro 237;

- par acte sous seing privé en application de la loi du 10 décembre 1998 (conversion en euro), daté du 31 mai 2002, publié au Mémorial C n° 1291 du 6 septembre 2002;

du notaire soussigné, en date du 30 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 novembre 2002, numéro 1589.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

A) Projet de fusion:

Un projet de fusion a été arrêté par les conseils d'administration de trois sociétés anonymes luxembourgeoises: de première part KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., société absorbante prédésignée, et de seconde part DARWIN ESTATE S.A., ayant son siège social à L-7535.Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, Section B numéro 82.010, et SOFIAR S.A., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, Section B numéro 50.927, sociétés à absorber, avec prise d'effet de la fusion au 8 septembre 2003 (date effective), date à laquelle l'unique société absorbante poursuivra seule les activités des sociétés qui fusionnent.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 août 2003.

B) Constatation de la fusion effective:

Considérant le fait que KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. est propriétaire titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote émis par DARWIN ESTATE S.A. et SOFIAR S.A. et que l'article 281 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales relative aux fusion est d'application;

Considérant que tous les actionnaires de la société absorbante ont eu le droit, un mois au moins avant la date des présentes de prendre connaissance, au siège social de cette société, de tous les documents prévus par la loi;

Constatant que le 8 septembre 2003 à minuit, le délai d'un mois s'est écoulé sans que les actionnaires des sociétés qui fusionnent n'aient requis la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion et sans qu'aucun tiers ne se soit manifesté de quelque manière que ce soit;

Déclare que la fusion est devenue définitive, réalisée et effective dès le 9 septembre 2003 comme indiqué au point 5) du projet de fusion susvanté et a entraîné de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littéra a).

C) Dispositions diverses:

En conséquence, en exécution des termes du projet, et du fait de la loi:

a) Il est confirmé la pleine et entière décharge donnée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

b) La société absorbée a remis à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Tous ces documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du registre de commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée.

c) Tous pouvoirs ont été octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante.

D) Constat déclaratif de mutation immobilière de DARWIN ESTATE S.A. à KIKUOKA LUXEMBOURG S.A.:

L'apport de fusion par DARWIN ESTATE S.A. à KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, toutes situées à Luxembourg-Bonnevoie, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises, et notamment à la transcription aux Bureaux des Hypothèques compétents d'une expédition du présent acte.

### I.-

A) Désignation

une maison d'habitation avec place et toutes autres appartenances et dépendances, sise à Luxembourg, 6, rue du Laboratoire, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie:

- Numéro 584/7370, lieu-dit «rue du Laboratoire», maison, place d'une contenance d'un are sept centiares (01a07ca);

B) Origine de propriété

Ce bien a été acquis en vue de revente par la société absorbée DARWIN ESTATE S.A. suivant acte du ministère de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du onze juin deux mille deux, transcrit au premier bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 24 juin 2002, volume 1741, numéro 49 contenant vente par les Consorts Greffrath, eux-mêmes propriétaires pour moitié indivise chacun par succession intestat de leurs père et mère Monsieur Arthur Greffath, décédé le 10 mai 1968 à Elvange et Madame Elisabeth Bohrofen, décédée le 28 novembre 1982 à Echternach.

### II.-

A) Désignation

Les immeubles suivants sis à Luxembourg-Bonnevoie, inscrits au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie:

- Numéro 584/4882, lieu-dit «rue du Laboratoire», garage d'une contenance de sept ares dix centiares (07a 10ca);

- Numéro 585/4883, même lieu-dit, maison, place d'une contenance de deux ares soixante-dix centiares (02a 70ca);

- Numéro 585/4884, même lieu-dit, bâtiment, place d'une contenance de deux ares dix centiares (02a 10ca);

B) Origine de propriété

Les immeubles prédécrits ont été acquis par la société absorbée DARWIN ESTATE S.A. aux termes d'un acte de vente sous condition suspensive du ministère de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 avril 2002 transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 3 juin 2002, volume 1737, numéro 21, contenant vente sous condition suspensive par les Consorts Robert, Paul et Roger Grun, eux mêmes propriétaires des dits biens, pour les avoirs respectivement reçus par donation et succession de leur mère Madame Renée Fohl, veuve de Monsieur Robert Grun, décédée à Perl, le 23 mai 2001. Un acte de renonciation à réalisation de condition suspensive a été reçu le 9 mai 2003 par Maître Metzler, et a été transcrit au premier bureau des hypothèques de Luxembourg le 26 mai 2003 volume 1797 numéro 92.

### III.-

A) Désignation

Une maison d'habitation avec place et en général toutes ses appartenances, sise à Luxembourg, 12, rue du Laboratoire, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie:

Numéro 585/4885, lieu-dit «rue du Laboratoire», maison, place d'une contenance de deux ares (02a 00ca);

B) Origine de propriété

La maison prédécrite a été acquise par la société absorbée DARWIN ESTATE S.A. aux termes d'un acte de vente du ministère de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 mai 2001 transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 22 mai 2001, volume 1684 numéro 138, contenant vente par Monsieur et Madame Valerio Piazza, eux mêmes propriétaires des dits biens comme faisant partie de leur communauté universelle de biens, Madame Piazza ne Jost, en ayant reçu la nue-propriété par donation de sa tante Marie Ruppert, décédée le 30 décembre 1993.

#### IV.-

A) Désignation

Une maison d'habitation avec place et en général toutes ses appartenances, sise à Luxembourg, 14, rue du Laboratoire, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie:

Numéro 585/4886, lieu-dit «rue du Laboratoire», maison, place d'une contenance de deux ares et cinquante-cinq centiares (02a 55ca);

B) Origine de propriété

La maison prédécrite a été acquise par la société absorbée DARWIN ESTATE S.A. aux termes d'un acte de vente du ministère de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 juin 2001 transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 28 juin 2001, volume 1689 numéro 118., contenant vente par la société anonyme MORLAND S.A., avec siège social à Mersch, constituée suivant acte reçu par Maître Pau Bettingen, notaire à Niederanven, en date du 22 février 2000, elle même propriétaire dudit immeuble suivant procès-verbal d'adjudication publique reçu par Maître Paul Decker, notaire à Luxembourg-Eich, en date du 7 décembre 2000, transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 3 janvier 2001, volume 1665, numéro 46.

#### V.-

A) Désignation

Une maison d'habitation avec place et en général toutes ses appartenances, sise à Luxembourg, 16, rue du Laboratoire, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section HoB de Bonnevoie:

Numéro 585/3373, lieu-dit «rue du Laboratoire», maison, place d'une contenance d'un are et trente centiares (01a 30ca);

B) Origine de propriété

La maison prédécrite a été acquise par la société absorbée DARWIN ESTATE S.A. aux termes d'un acte de vente du ministère de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 décembre 2002 transcrit au 1<sup>er</sup> bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 6 janvier 2003, volume 1773, numéro 107, contenant vente par Monsieur Henri Reinertz propriétaire des dits biens pour les avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Metzler, le 29 juin 1987, transcrit au premier bureau des hypothèques de Luxembourg le 30 juillet 1987, volume 1092, numéro 112.

E) Constat déclaratif de mutation immobilière de SOFIAR S.A. à KIKUOKA LUXEMBOURG S.A.:

L'apport de fusion par SOFIAR S.A. à KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, toutes situées à Mersch, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises, et notamment à la transcription aux Bureaux des Hypothèques compétents d'une expédition du présent acte.

#### I.-

Désignation

Un terrain sis à Mersch, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch:

Partie des numéros 1014/4886 et 1014/4952, place d'une contenance de soixante-sept ares soixante-trois centiares (67a 63ca);

Plus amplement renseigné et délimité comme lot un sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre Monsieur Gilbert Barzen de Mersch, en date du 15 octobre 2002. Un exemplaire de ce plan a été signé par le comparant et restera annexé aux présent acte avec lequel il sera enregistré.

#### II.-

Désignation

Un terrain sis à Mersch, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch:

Partie du numéro 1014/4952, place d'une contenance de soixante et onze ares soixante-douze centiares (71a 72ca);

Plus amplement renseigné et délimité comme lot deux sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre Monsieur Gilbert Barzen de Mersch, en date du 15 octobre 2002. Un exemplaire de ce plan a été signé par le comparant et restera annexé aux présent acte avec lequel il sera enregistré.

64115

**III.-**

Désignation

Un labour sis à Mersch, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch:

Partie des numéros 1014/4092 et 1014/4886, labour, d'une contenance de quatre-vingt-neuf centiares (00a 89ca);

Plus amplement renseigné et délimité comme lot onze sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre Monsieur Gilbert Barzen de Mersch, en date du 15 octobre 2002. Un exemplaire de ce plan a été signé par le comparant et restera annexé aux présent acte avec lequel il sera enregistré.

**IV.-**

Désignation

Un chemin sis à Mersch, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch:

Partie des numéros 1014/4092 et 1014/4886, chemin, d'une contenance de trois ares quarante-trois centiares (03a 43ca);

Plus amplement renseigné et délimité comme lot douze sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre Monsieur Gilbert Barzen de Mersch, en date du 15 octobre 2002. Un exemplaire de ce plan a été signé par le comparant et restera annexé aux présent acte avec lequel il sera enregistré.

**V.-**

Désignation

Un terrain sis à Mersch, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch:

Partie du numéro 1014/4886, place, d'une contenance de deux ares un centiare (02a 01ca);

Plus amplement renseigné et délimité comme lot treize sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre Monsieur Gilbert Barzen de Mersch, en date du 15 octobre 2002. Un exemplaire de ce plan a été signé par les comparants et restera annexé aux présent acte avec lequel il sera enregistré.

**VI.-**

Désignation

Un labour sis à Mersch, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch:

Partie des numéros 1014/4952 et 1014/4886, labour, d'une contenance de quarante-deux ares cinquante-quatre centiares (42a 54ca);

Plus amplement renseigné et délimité comme lot quatorze sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre Monsieur Gilbert Barzen de Mersch, en date du 15 octobre 2002. Un exemplaire de ce plan a été signé par les comparants et restera annexé aux présent acte avec lequel il sera enregistré.

**VII.-**

Désignation

Un labour sis à Mersch, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch:

Partie du numéro 1014/4886, labour, d'une contenance de cinq ares vingt-trois centiares (05a 23ca);

Plus amplement renseigné et délimité comme lot quinze sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre Monsieur Gilbert Barzen de Mersch, en date du 15 octobre 2002. Un exemplaire de ce plan a été signé par le comparant et restera annexé aux présent acte avec lequel il sera enregistré.

**VIII.-**

Désignation

Un terrain sis à Mersch, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Mersch, section G de Mersch:

Partie du numéro 1014/4952, place, d'une contenance de quarante-six centiares (00a 46ca);

Plus amplement renseigné et délimité comme lot seize sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre Monsieur Gilbert Barzen de Mersch, en date du 15 octobre 2002. Un exemplaire de ce plan a été signé par le comparant et restera annexé aux présent acte avec lequel il sera enregistré.

**IX.-**

Désignation

Une partie de rue sise à Mersch, inscrit au cadastre comme suit: Commune de Mersch, section G de Mersch:

Partie des numéros 1014/4092, 1014/4886, 1014/4952, rue, d'une contenance de dix-huit ares quarante et un centiares (18a 41ca);

Plus amplement renseigné et délimité comme lot dix-sept sur un plan de situation levé et dressé par le géomètre Monsieur Gilbert Barzen de Mersch, en date du 15 octobre 2002. Un exemplaire de ce plan a été signé par le comparant et restera annexé aux présent acte avec lequel il sera enregistré.

*Origine de propriété*

Les immeubles ci-dessus désignés dans les paragraphes précédents l'origine de propriété ci-après relatée.

Ledit immeuble 1014/4952 appartenant à SOFIAR S.A. pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçue par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, le 11 avril 1995 transcrit au premier bureau des Hypothèques de Luxembourg,

le 24 avril 1995, volume 1417, numéro 38, de la société COPROM S.A., elle même propriétaire dudit immeuble par suite de l'absorption de la société FIAR S.A., transcrite au premier bureau des hypothèques de Luxembourg le 14 janvier 1993, volume 1325, numéro 139.

Ledit immeuble 1014/1886 appartenant à SOFIAR S.A. pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçue par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, le 26 juin 2002 transcrite au premier bureau des Hypothèques de Luxembourg, le 11 juillet 2002, volume 1744, numéro 99, de Monsieur Ries Joseph, lui même propriétaire aux termes d'un acte de partage reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire à Hesperange, en date du 28 août 1995, transcrite au premier bureau des hypothèques de Luxembourg, le 5 octobre 1995, volume 1434, numéro 93.

Ledit immeuble 1014/4092 appartenant à SOFIAR S.A. pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de cession gratuite reçue par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, le 26 juin 2002 transcrite au premier bureau des Hypothèques de Luxembourg, le 11 juillet 2002, volume 1744, numéro 98, des conjoints Ries, eux-mêmes propriétaires pour avoir recueilli le dit immeuble dans les successions de Monsieur Joseph Ries décédé à Mersch le 7 février 1984 et de son épouse Alice Reuter décédée à Luxembourg le 11 novembre 1988.

F) Déclaration notariale:

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion, de sa publication et du respect des délais impartis, ce qu'il a vérifié.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Fischbach, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, vol. 915A, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

J. Elvinger.

(040120/211/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

### **DCL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 97.183.

L'an deux mille six, le dix avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DCL S.A., ayant son siège social à L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97183, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 10 du 5 janvier 2004,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en vingt (20) actions de mille cinq cent cinquante euros (1.550,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange/Bous.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Berryer, employé, demeurant à Berlé.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste, à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste, à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Mamer.»

64117

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Berryer, C. Dostert, M. Thorn, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2006, vol. 536, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2006.

J. Seckler.

(040050/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE SEBAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 28.292.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05225. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039747/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**PARTIMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 81.262.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05093. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039761/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**SW VERLAGSGESELLSCHAFT & ANZEIGENAGENTUR, mbH, S.à r.l.**

**Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Siège social: L-3926 Mondercange, 2, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 20.027.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(042023/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

---

**SLIVER PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 116.163.

 —  
 STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-first of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- INTERCALL, S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office in I-25024 Leno (Italy), via Brescia, n° 52, here represented by Ms Marianne Goebel, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 30th, 2006 in Brescia (Italy).

 The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

 Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société à responsabilité limitée*, under the name of SLIVER PARTICIPATION, S.à r.l.

**Art. 2.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

**Art. 6.** Without prejudice to the provisions of article 5, the capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of the present articles are respected.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 14.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 15.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 17.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and payment*

The shares have been fully paid-up and subscribed by INTERCALL, S.r.l., prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, and proof of such payments has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provision*

The financial year shall begin on the day of the formation of the Company and shall finish on the 31st of December 2006.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

#### *Resolutions of the extraordinary general meeting of the shareholders*

- 1) The Company will be administered by the following manager:  
- Marianne Goebel, prenamed.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- INTERCALL, S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social à I-25024 Leno (Italie), via Brescia, n° 5, ici représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui lui a été délivrée le 30 mars 2006 à Brescia (Italie).

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts ci-après créés, une société sous forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination SLIVER PARTICIPATION, S.à r.l.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant à Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

**Art. 6.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 5, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 15.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites et entièrement libérées par INTERCALL, S.r.l., prénommée.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

#### *Decision de l'assemblée générale extraordinaire des associés*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

- Marianne Goebel, prénommée.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 32, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

J. Elvinger.

(042537/211/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

### **LETTERSHOP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 50.283.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 novembre 2004, les mandats de Messieurs Paul Jost et Romain Crelot en tant qu'administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle ont été renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 20 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039864/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**NAMANISO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 77.180.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- La société GRAVELL INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), ici dûment représentée par Madame Christel Henon, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg. Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme NAMANISO S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77.180, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 12 du 8 janvier 2001.

b.- Que le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme NAMANISO S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Henon, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 avril 2006, vol. 536, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mai 2006.

J. Seckler.

(040071/231/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**INTERCONTAINER-WEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 69.066.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 octobre 2005*

L'Assemblée:

- accepte la démission de Monsieur Gric Peetermans et de Monsieur Patrice Pinoli de leurs fonctions d'administrateurs d'IC-WEST;

- à l'unanimité, nomme à dater de ce jour Monsieur Bernard Parys, demeurant Rolleweg 2, 8900 Teper (Belgique) en qualité d'administrateur.

Monsieur Parys déclare accepter ce mandat d'administrateur, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Les déclarants*

G. Schwinniger / G. Schock

*Inspecteur en Chef / Chargé de Gestion*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP02149. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039796//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**UNITED BM (US) HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.849.

In the year two thousand and three, on the twenty-second day of May.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of associates of UNITED BM (US) HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, prevented, on 15th July, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 754 on 12th October 1999.

The articles of incorporation were for the last time amended by deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, on 25th November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 89 on 29th January 2003.

The meeting was presided by Mr Jack Groesbeek, manager, residing in Krommenie, the Netherlands.

There was appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, and as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate, UNITED CP HOLDINGS, S.à r.l., is represented by Jack Groesbeek at the present meeting.

Consequently all three thousand eight hundred and fifty-one (3,851) shares in issue are present at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. To amend the fiscal year to commence on the 1st January of each year and to terminate on the last day of the month of December of the same year; the current fiscal year which has started on 4th January 2003 to terminate on 31st December 2003;

B. Subsequent amendment of articles 12 and 13 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

*First resolution*

The meeting decides to amend the fiscal year of the Company to start from now on each year to 1st January and to end the same year on the last day of the month of December.

The meeting decides that the fiscal year which started on 4th January 2003 will terminate on 31st December 2003.

*Second resolution*

In order to put the articles of incorporation in conformity with the preceding articles 12 and 13 are amended so to read as follows:

«**Art. 12.** The fiscal year begins on January 1st, and ends on the December 31st of the same year.

**Art. 13.** Every year on the 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.»

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée UNITED BM (US) HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), société établie et ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, empêché, en date du 15 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754 du 12 octobre 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 29 janvier 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jack Groesbeek, gérant de sociétés, résidant à Krommenie, Pays-Bas.

Il fut désignée comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich et Monsieur Hubert Janssen, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich comme scrutateur.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'associé unique, UNITED CP HOLDINGS, S.à r.l., est représenté par Jack Groesbeek à la présente assemblée.

Il en résulte que toutes les trois mille huit cent cinquante et une (3.851) parts sociales émises sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification de l'année sociale, afin de commencer le 1<sup>er</sup> janvier et de finir le dernier jour du mois de décembre de la même année; l'année sociale actuelle qui a commencé le 4 janvier 2003 se terminera le 31 décembre 2003.

B. Modification subséquente des articles 12 et 13 des statuts.

3) Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale qui commence dorénavant chaque année le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

L'assemblée décide que l'année sociale qui a commencé le 4 janvier 2003 finit le 31 décembre 2003.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en conformité avec ce qui précède, les articles 12 et 13 prennent désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 13.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.»

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société sont estimées à EUR 800,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Groesbeek, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, vol. 139S, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2003.

*J. Elvinger.*

(040121/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

**KAUPTHING FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.002.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2006*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

M. Thorarinn Sveinsson, Président (résidant professionnellement à IS-105 Reykjavik, Borgartun 19).

Andri V. Sigurdsson (résidant professionnellement à IS-105 Reykjavik, Borgartun 19).

Fernand Reiners (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue).

Kjell Thelenius (résidant professionnellement à S-10781 Stockholm, Stureplan 19).

*Réviseur d'Entreprises*

KPMG AUDIT, S.à r.l. (ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

*Investment Fund Services*

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01820. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(042086/007/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

64125

**SGAM AI CTA DIVERSIFIED FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.488.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2006*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Annuelle d'avril 2007, les mandats d'administrateur de Messieurs Philippe Brosse, Arié Assayag, Benoît Ruaudel et Eric Attias.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039783//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**ALSTERKRUGCHAUSSEE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 20.262.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2006*

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Gavin Lewis, administrateur démissionnaire:

- Monsieur David William Burrowes, demeurant 60 Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006.

Conformément aux statuts, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur résident et d'un administrateur non-résident.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039784/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

**EXAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 116.214.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société GESINT HOLDING S.A., dont le siège social est au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;

2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: EXAIR S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte

d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La société a en outre pour objet l'exploitation et la location d'aéronefs.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mars à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de mars en 2007.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société GESINT HOLDING S.A., préqualifiée, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	1.999 actions
- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, une action . . . . .	<u>1 action</u>
Total: deux mille actions . . . . .	2.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à vingt-trois mille euros (EUR 23.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur;

b) La société SGA SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118;

c) La société FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101.240.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 37, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2006, vol. 916, fol. 79, case 2. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2006.

F. Kessler.

(043113/219/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**BLITTERSDORF IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 19.478.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2006*

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Gavin Lewis, administrateur démissionnaire:

- Monsieur David William Burrowes, demeurant 60 Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006.

Conformément aux statuts, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur résident et d'un administrateur non-résident.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039791/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**BEETHOVENSTRASSE IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 15.772.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2006*

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Gavin Lewis, administrateur démissionnaire:

- Monsieur David William Burrowes, demeurant 60 Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006.

Conformément aux statuts, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur résident et d'un administrateur non-résident.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039793/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---

**EUROHAUS IMMOBILIEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 10.915.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2006*

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Gavin Lewis, administrateur démissionnaire:

- Monsieur David William Burrowes, demeurant 60 Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006.

Conformément aux statuts, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur résident et d'un administrateur non-résident.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039795/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

---